

Ministère des Ressources en Eau

**Commémoration du Cinquantenaire de l'Indépendance
et Célébration de la Journée Mondiale de l'Eau - 21 mars 2013**

-----0-----

Communication sur l'évolution du Secteur Hydraulique depuis l'Indépendance

Présentée par Mohammed BENBLIDIA

J'ai fait partie, dans les toutes premières années de l'indépendance, du petit groupe de jeunes ingénieurs algériens fraîchement diplômés qui, dès leur recrutement dans le secteur de l'hydraulique, ont été chargés de responsabilités importantes administratives et techniques : des responsabilités tout à fait disproportionnées au regard de notre absence quasi-totale d'expérience professionnelle, mais que l'urgence de la prise en charge des problèmes de l'eau commandait d'assumer.

En effet, la situation du secteur était particulièrement difficile. L'encadrement technique avait fondu avec le départ de la grande majorité des fonctionnaires français. Des directions départementales ne disposaient plus d'ingénieurs. Plus grave encore, il en était de même pour certains services en charge du fonctionnement d'installations hydrauliques d'importances vitale et stratégiques : stations de pompes, adductions urbaines, barrages... Si le secteur de l'eau n'a pas connu, fort heureusement, d'incidents graves durant la période 1962-1963, il le doit aux quelques agents techniques algériens présents qui spontanément, ont assuré la continuité du service et veillé au bon fonctionnement et à la sécurité des ouvrages et équipements. C'est seulement à partir d'octobre 1963 que les premiers ingénieurs et spécialistes algériens ont commencé à arriver et rejoindre les structures de l'administration de l'hydraulique dont une partie relevait du Ministère de la Reconstruction, des Travaux Publics, et des Transports. L'autre partie, celle des activités liées à l'irrigation avait été confiée au Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire en février 1963. Cette décision avait mis fin à l'unicité de responsabilité et de direction dans la gestion de l'eau. Elle engendrera quelques difficultés de coordination et de cohérence dans l'action des services des deux administrations concernées. Toutefois, un comité de l'eau créé en juillet 1963 avait pour mission d'assurer une concertation sur les programmes et les projets hydrauliques.

Avant d'aborder les grandes étapes qui ont marqué l'évolution du secteur de l'eau depuis cinquante ans, il nous faut rappeler sa situation avant l'indépendance. La responsabilité en était confiée à une Direction Générale de l'Hydraulique, des Travaux Publics et de la Construction précédemment nommée Direction de la Colonisation et de l'Hydraulique. Cette dénomination indiquait, on ne peut plus clairement, l'orientation principale qui guidait la politique et l'action de cette administration. La répartition des infrastructures hydrauliques sur le territoire en était la traduction évidente. Ces infrastructures étaient principalement destinées :

- à partir des barrages, à l'irrigation des grandes exploitations agricoles coloniales

- et, à partir des nappes d'eaux souterraines, à l'approvisionnement en eau des grandes villes et des quartiers où se concentraient les populations d'origine européenne.

Ces opérations ne concernaient pas l'espace rural où vivait la majeure partie de la population algérienne. Le faible taux de raccordement aux réseaux (35% en 1962) exprime bien la réalité de la discrimination et de la précarité dans lesquelles se trouvaient les Algériens pour l'accès à l'eau.

Le temps était enfin arrivé de changer radicalement de politique !

L'objectif premier était désormais –et, il l'est toujours- de répondre aux besoins en eau de toutes les populations et de leurs activités sur l'ensemble du territoire national. C'est cet objectif qui a guidé le travail et motivé les efforts des personnels et des responsables du secteur, tout au long des cinquante dernières années, longue période au cours de laquelle les problèmes de l'eau ont considérablement changé d'échelles et de complexité.

La description de l'évolution du secteur de l'eau de son organisation, de ses adaptations et mutations, de ses performances sur une aussi longue période n'est pas aisée. On peut cependant distinguer trois grandes étapes dont la délimitation ne peut évidemment pas être stricte.

La première étape irait de l'indépendance au début des années 70, étape principalement consacrée à l'organisation, à l'algérianisation et au renforcement des services centraux et régionaux, à la poursuite de programmes et de réalisations engagés, mais surtout à partir de 1965 à **l'inventaire et à la connaissance des ressources hydrauliques nationales.**

De nombreuses études furent lancées pour inventorier toutes les potentialités hydrauliques naturelles du pays. On peut citer comme particulièrement importante, l'Etude de ressources en eau du Sahara septentrional engagée en commun avec la Tunisie, avec le concours de l'UNESCO, étude qui s'est considérablement développée depuis, et qui a permis l'évaluation des ressources souterraines sahariennes et les conditions de leur exploitation. D'autres grandes études et prospections ont été consacrées aux eaux de surface et aux possibilités de leur mobilisation permettant notamment d'établir un inventaire complet des sites de barrages.

Au cours de cette période, des aménagements hydrauliques importants ont été réalisés :

- l'achèvement de la construction du barrage de Cheffia, ainsi que la conduite d'adduction à la Ville de Annaba, à la sidérurgie d'El Hadjar et au périmètre d'irrigation.

- l'achèvement de la construction du barrage de Meffrouch

- la construction du barrage Fergoug pour l'alimentation de la ville d'Arzew et de sa zone industrielle.

- la construction du barrage de Djorf Torba sur l'Oued Guir pour l'irrigation de la plaine de Abadla et l'alimentation de la ville de Béchar.

Comme on le constate, les premiers barrages de l'Algérie indépendante ne sont plus réservés exclusivement à l'irrigation comme par le passé, mais sont aussi destinés à l'eau potable et à l'industrie.

Au cours de cette période, les services de l'administration de l'hydraulique se sont étoffés et développés dans toutes les régions grâce notamment à l'arrivée de nombreux ingénieurs formés à l'étranger, diplômés de l'Ecole Nationale polytechnique et de la nouvelle Ecole d'Ingénieurs des Travaux Publics qui seront rejoints plus tard par les promotions de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique.

La deuxième étape – de 1971 à 1999 comprenant deux grandes périodes de 71 à 80 et de 80 à 99- a été marquée par la recherche d'un modèle institutionnel permettant une gestion unifiée du secteur de l'eau par le regroupement des services relevant d'administrations différentes au sein d'un seul département ministériel. Ce fut d'abord le Secrétariat d'Etat à l'Hydraulique, puis en 1977 le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. Par la suite, cette unicité dans la gestion de l'eau a été heureusement maintenue, même lorsque le secteur s'est retrouvé rattaché à un ministère chargé d'autres attributions. L'instauration de l'unicité de gestion de l'eau devait naturellement trouver son application au niveau local par la création des Directions de l'Hydraulique de Wilaya. Ce qui a permis la prise en charge complète et directe par ces directions des questions de l'eau dans leur wilaya.

Parmi les **décisions marquantes** de la période, plus précisément **entre 1971 et 1989**, on doit citer :

- La promulgation du **Code des Eaux en 1983**, consacrant la **propriété publique des ressources en eau** et fixant les principes de base de leur gestion et les conditions de leurs utilisations.

- La création d'établissements publics d'études et d'entreprises publiques de travaux hydrauliques.

- Les restructurations successives du système de gestion des services publics de l'eau.

De 1962 à 1970, les services d'eau et d'assainissement étaient assurés en majorité, par les régies communales, par des opérateurs intercommunaux et par quelques sociétés privées (Alger, Oran, Villes du Sud...), les grandes adductions d'eau étant gérées par l'administration dans le cadre d'un budget annexe. En 1970, a été créée la SONADE chargée du monopole de la production et de la distribution de l'eau potable et industrielle sur l'ensemble du territoire, l'assainissement restant à la charge des communes. La mise en place de la SONADE s'est avérée difficile et son monopole a été limité en 1974 aux seules activités de production et d'adduction d'eau sauf pour Alger avec la création d'une entreprise de wilaya intégrant toutes les activités. En 1987, une nouvelle structuration des services publics de l'eau potable a été mise en place avec la création de 9 entreprises régionales et de 26 entreprises de wilaya.

Cette organisation sera remplacée, au cours de la troisième étape de l'évolution du secteur, par les établissements publics « Algérienne des Eaux (ADE) » et « Office National de l'Assainissement (ONA) » qui vont regrouper toutes ces structures et progressivement toutes les régies communales pour mettre fin à l'hétérogénéité des situations et assurer une meilleure maîtrise de la gestion.

-A la suite de la réunion des **Assises Nationales de l'Eau en 1995**, un amendement du Code des eaux en 1996 a consacré le principe de la **gestion intégrée et concertée** dans la politique nationale de l'eau par la création des Agences de Bassins Hydrographiques (ABH). Ces nouvelles structures en charge de la gestion intégrée de l'eau, constituent le cadre d'élaboration concertée des propositions de répartition et d'utilisation des eaux et des instruments de surveillance et de protection de l'eau au niveau d'un ensemble de bassins hydrographiques.

Au cours de cette longue période, sous la pression d'un accroissement formidable de la demande en eau, le rythme et l'importance des réalisations de mobilisation des eaux de surface et souterraines (en particulier au Sud) se sont progressivement développés à partir des premières années 1880. Entre 1970 et 1999, 27 barrages ont été érigés (dont 26 sur la période 80-99) auxquels s'ajoutent dans les années 70, la surélévation de 2 anciens barrages (Zardezas et Ksob).

Dans le même temps, **l'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est considérablement développé**, partout sur le territoire dans les petits villages comme des grandes villes. A la fin de la période, 78% de la population totale est raccordée à l'eau potable, contre seulement 35% en 1962.

Par ailleurs, dans le domaine de **l'eau agricole**, des programmes de réhabilitation des anciens périmètres irrigués dégradés par l'absence de maintenance, et la création de nouvelles aires irriguées ont accru la surface des surfaces équipées en irrigation de 100 000ha à 150 000ha.

Cependant ces résultats, pour remarquables qu'ils soient, n'étaient pas au niveau des besoins en eau des populations dont la croissance avait été bien plus rapide que celle des capacités du secteur.

C'est ce qui explique que **la troisième étape (1999 à 2012)** a été caractérisée par une **accélération et une intensification de la mobilisation** des ressources en eau, les ressources naturelles superficielles et souterraines mais aussi des ressources non conventionnelles. Plusieurs facteurs ont privilégié **cette gestion par l'offre** par rapport à la gestion de la demande : d'abord, des besoins en eau excédant largement les volumes fournis, une période de grave sécheresse en 2002-2003, et des capacités de financement améliorées. Des programmes d'investissements de grande ampleur ont permis :

- La multiplication du nombre de barrages et retenues collinaires (24 barrages en 13 ans) avec le doublement des capacités de stockage des eaux de surface
- L'extension des surfaces irriguées (plus de 100 000ha équipés)
- La réalisation de plusieurs systèmes régionaux de mobilisation et de répartition régionale des ressources
- Des transferts à très grandes distances dont le formidable ouvrage de transfert des eaux d'In Salah vers Tamanrasset, qui a suscité un grand intérêt et l'admiration des participants au dernier Forum Mondial de l'Eau
- La mobilisation des ressources non conventionnelles, domaine dans lequel l'Algérie s'est engagée résolument par l'installation d'unités de dessalement d'eau de mer de grandes capacités et la multiplication de stations d'épurations pour la réutilisation d'eaux usées traitées).

Cependant, au cours de cette période, parallèlement à ce qu'on pourrait qualifier comme **une gestion par l'accroissement de l'offre** que commandait la volonté de sécuriser l'accès à l'eau, les responsables politiques en charge de l'hydraulique se sont préoccupés **d'améliorer la gouvernance de l'eau**, notamment par la recherche et le développement de l'économie des ressources hydrauliques et plus généralement par l'accroissement de l'efficacité de l'eau dans tous les domaines de consommation et d'utilisation.

A cet effet, ils ont pris des mesures d'ordre institutionnel et réglementaire, procédé à une réforme de l'organisation des structures du secteur, et des établissements publics sous tutelle. Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre de **la Loi relative à l'eau promulguée en 2005** qui fixe notamment les principes et règles applicables pour l'utilisation, la gestion et le développement **durable** des ressources en eau en tant que bien de la collectivité nationale.

Les résultats significatifs enregistrés dans la gestion des périmètres irrigués et plus nettement dans celles des services de l'eau et de l'assainissement des grandes villes montrent que **la gestion de la demande** est désormais bien engagée. Un indicateur traduit cette évolution dans la gestion du secteur, celui du taux de raccordement aux services de l'eau et de l'assainissement qui va atteindre bientôt 98% pour l'eau potable et 95% pour l'assainissement, dépassant ainsi les taux que les pays, au sein des Nations Unies, s'étaient fixés comme objectifs minimum à atteindre en 2015.

Au terme de ce « survol » de l'évolution du secteur de l'eau depuis l'indépendance, je voudrais rendre hommage à tous ceux et celles qui, tout au long de ces cinquante années et jusque à ce jour, se sont engagés et ont travaillé pour que les algériens bénéficient, équitablement et partout dans le pays, des bienfaits de l'eau.

-----0-----

Mohammed BENBLIDIA

**Ingénieur Hydraulicien, Ancien Secrétaire Général
du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement**